

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2025

PORTANT RECONNAISSANCE PAR LA NATION ET RÉPARATION DES PRÉJUDICES
SUBIS PAR LES PERSONNES CONDAMNÉES POUR HOMOSEXUALITÉ ENTRE 1942 ET
1982 - (N° 1369)

Tombé

N° CL17

AMENDEMENT

présenté par

Mme Regol, M. Amirshahi, Mme Balage El Mariky, M. Duplessy et M. Iordanoff

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 1, substituer à la date :

« 8 février 1945 »

la date :

« 10 juillet 1940 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Ecologiste vise à reconnaître la responsabilité de l'État à partir du 10 juillet 1940.